

LA VITESSE DES EMBARCATIONS

La sécurité des passagers et des autres utilisateurs du plan d'eau dépend de la vitesse des embarcations. Une vitesse non adéquate a des répercussions sur l'environnement du lac ou du cours d'eau, par la production de vagues érodant les rives, entre autres. Lors de l'utilisation de votre embarcation, il est important de :

- ◆ Naviguer à des vitesses raisonnables, particulièrement près des rives;
- ◆ Préférer un départ et une arrivée perpendiculaires à la rive;
- ◆ Réduire la vitesse dans les baies;
- ◆ Éteindre le moteur lorsque l'embarcation navigue dans un secteur d'une profondeur de moins de 1 mètre;
- ◆ Manœuvrer votre embarcation de façon à respecter les autres usagers et l'environnement (attention aux vagues, encerclements, chavirements, déversements, etc.);
- ◆ Utiliser des embarcations à faible tirant d'eau et bien répartir le poids dans l'embarcation;
- ◆ Pour les activités nautiques impliquant des motomarines, bateaux de «wakeboard», gros bateaux et embarcations rapides, naviguer dans les secteurs d'eau profonde;
- ◆ Naviguer à vitesse régulière et éviter les accélérations et décélérations inutiles.

LA QUALITÉ DE L'EAU

Le vieillissement naturel des lacs et cours d'eau peut être accentué par certaines activités humaines. Afin de limiter le processus d'eutrophisation, il est important de :

- ◆ Veiller à la conformité de vos réservoirs d'eaux usées et disposer adéquatement de son contenu, si votre embarcation est munie d'un tel dispositif;
- ◆ Remplir votre réservoir à essence hors de l'eau et hors de la rive. Sinon, éviter tout débordement ou déversement de produits polluants dans l'eau, près de l'eau ou dans l'embarcation (essence, huile);
- ◆ Ne pas rejeter vos déchets dans l'eau (les disposer dans un sac ou un contenant dans l'embarcation en attendant de pouvoir les jeter dans une poubelle prévue à cet effet);
- ◆ Éviter les savons et les produits contenant des phosphates et favoriser les produits biodégradables;
- ◆ Lors de l'achat d'un nouveau moteur pour votre embarcation, favoriser les moteurs quatre temps et d'un maximum de 9.9hp;
- ◆ Laver votre embarcation selon les méthodes appropriées avant la mise à l'eau car ce geste permet d'éviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes;
- ◆ Lors de la descente de votre embarcation, dans un endroit approprié, seulement la remorque doit entrer en contact avec l'eau et non votre véhicule;
- ◆ Ne pas nourrir les oiseaux aquatiques (canards, goélands, etc.);
- ◆ Éviter de pêcher ou de circuler dans les zones touchées par le myriophylle à épis. De plus, si ce type d'algue s'accroche à votre hameçon, conservez-la dans votre embarcation et jetez-la hors de l'eau. Le myriophylle est une algue exotique envahissante qui peut se disperser même à partir de simples boutures.

LE BRUIT

Le bruit est une source potentielle de pollution sonore lorsque le niveau est trop élevé. Le bruit nuit à la recherche de quiétude de bien des riverains et vacanciers, mais aussi à plusieurs espèces de poissons, d'amphibiens, de mammifères et d'oiseaux. N'oubliez pas que l'étendue d'un plan d'eau permet au son de voyager plus loin sans être atténué par des obstacles. Lors de la pratique de vos activités, il est important de :

- ◆ Privilégier les moteurs silencieux ou électriques;
- ◆ Maintenir le volume de votre radio à une faible intensité;
- ◆ Éviter les bruits inutiles et répétés lors de la conduite de votre embarcation (virages serrés, sauts de vagues, acrobaties...);
- ◆ Utiliser vos systèmes d'avertissement (sirène et klaxons) seulement en situation d'urgence;
- ◆ S'abstenir de crier ou de parler à haute voix inutilement, surtout le matin et le soir.

LA BONNE CONDUITE ET LA SÉCURITÉ

Le respect des autres utilisateurs implique un ensemble de saines pratiques dont tous doivent tenir compte. À bord de votre embarcation, il est important de :

- ◆ Respecter les priorités de passage des nageurs et des embarcations non motorisées lors de vos déplacements;
- ◆ Circuler le plus loin possible (respecter une distance d'au moins 50 mètres) des baigneurs, pêcheurs et autres embarcations non motorisées;
- ◆ Ajuster son comportement selon l'affluence sur le lac et faire preuve de courtoisie et de prudence;
- ◆ Éviter la conduite intempestive;
- ◆ S'assurer que votre embarcation soit en bon état et contienne le matériel de sécurité exigé et nécessaire;
- ◆ Respecter les règles de sécurité nautique;
- ◆ Posséder le permis de conducteur d'embarcation de plaisance;
- ◆ Respecter les indications des bouées et panneaux de signalisation;
- ◆ Les conducteurs devraient éviter de parler au téléphone cellulaire lorsqu'ils pilotent une embarcation motorisée en mouvement, peu importe sa vitesse;
- ◆ Autant que possible, suivre un sens antihoraire;
- ◆ Toute personne sur une embarcation (motorisée ou non) devrait être munie d'une veste de flottaison individuelle et tout autre équipement de sécurité obligatoire, et ce même si elle sait nager.

RÈGLEMENT FÉDÉRAL

Le règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments comporte des vitesses maximales dans certains plans d'eau. À moins de 60 mètres des rives, la vitesse maximale est de 10 km/h et à 70 km/h sur le reste du plan d'eau. Les lacs de la municipalité touchés par cette réglementation sont : Petit lac du Cerf, Grand lac du Cerf, Lac Mallonne, Lac Lefebvre et Lac à Dick.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION !

CODE DE CONDUITE

sur les bonnes pratiques nautiques des lacs de la municipalité de Lac-du-Cerf



ASSOCIATION DE PROTECTION
DU PETIT ET DU GRAND LAC DU CERF

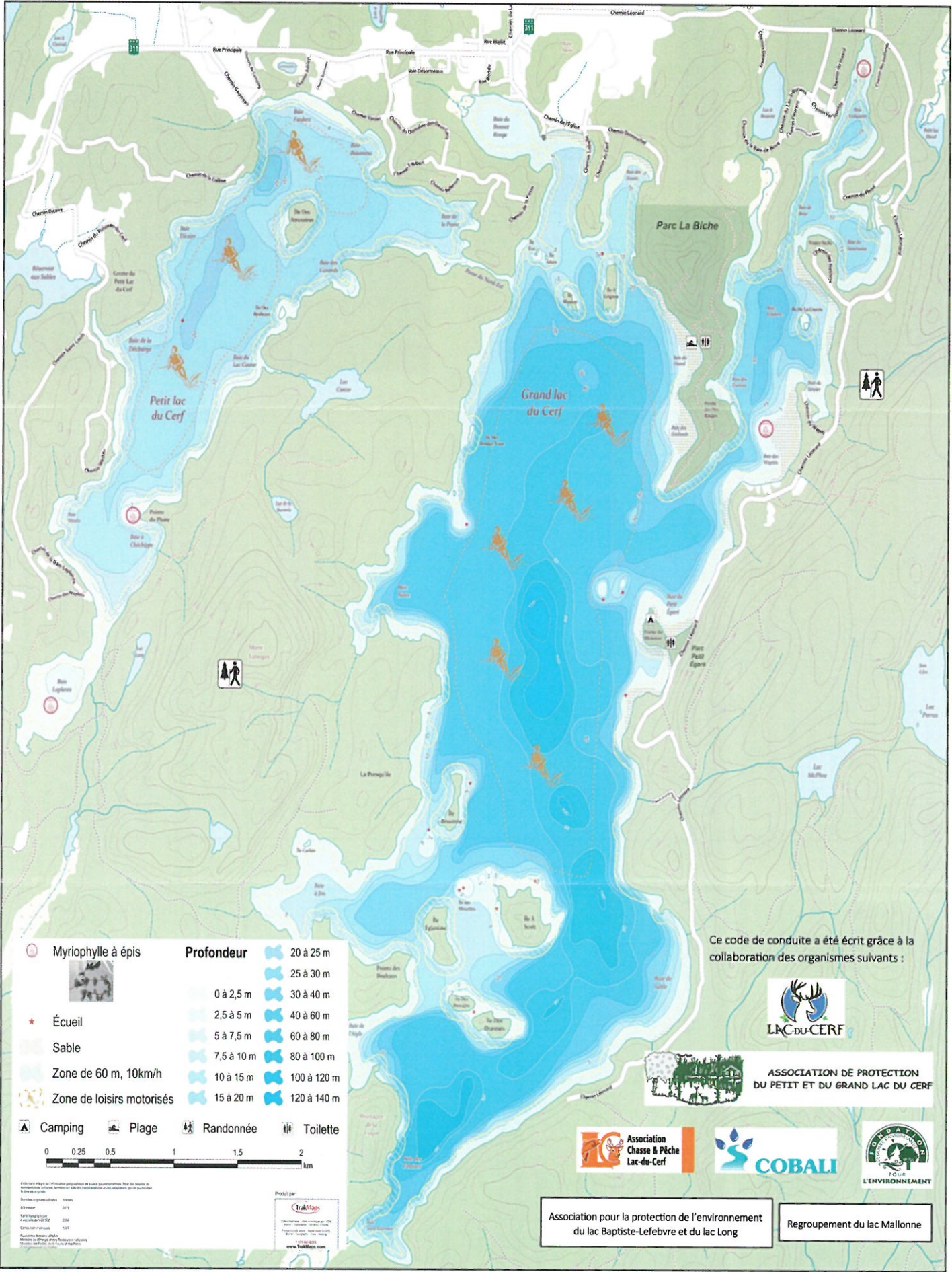


Municipalité de Lac-du-Cerf

Les lacs et les cours d'eau sont des écosystèmes riches où foisonne la vie. L'eau est vitale à la survie des espèces et bon nombre d'entre elles, tels que les poissons, les amphibiens, les insectes et certains mammifères dépendent directement d'un écosystème aquatique pour survivre. Ces milieux sont également partagés avec les plaisanciers et les villégiateurs voulant bénéficier des différents atouts que peuvent offrir les lacs et cours d'eau. Toutefois, l'équilibre entre ces occupants et différents utilisateurs des plans d'eau est quelques fois fragilisé par des comportements inadéquats.

La mise en place d'un code de conduite pour encadrer les activités nautiques a comme objectif de s'entendre sur de saines pratiques à adopter à la fois respectueuse de l'environnement, mais également des autres usagers du plan d'eau. Les différentes associations de protection et de mise en valeur des lacs de la municipalité de Lac-du-Cerf ont rassemblé plusieurs recommandations visant les activités nautiques. Respecter ces conseils vous fera participer à la protection d'un lac vivant et en santé.

Important : Le code de conduite ne remplace pas les lois et règlements associés aux embarcations et à la sécurité nautique. Il est conçu pour aspirer à des comportements en harmonie avec l'environnement et les autres usagers des lacs et cours d'eau.



	Myriophylle à épis	Profondeur		20 à 25 m
	Écueil		25 à 30 m	
	Sable		30 à 40 m	
	Zone de 60 m, 10km/h		40 à 60 m	
	Zone de loisirs motorisés		60 à 80 m	
	Camping		80 à 100 m	
	Plage		100 à 120 m	
	Randonnée		120 à 140 m	
	Toilette			



Ce code de conduite a été écrit grâce à la collaboration des organismes suivants :



ASSOCIATION DE PROTECTION DU PETIT ET DU GRAND LAC DU CERF



Association pour la protection de l'environnement du lac Baptiste-Lefebvre et du lac Long

Regroupement du lac Mallonne

Cette carte est à usage informatif. Elle ne garantit pas la sécurité. Pour les besoins de la cartographie, certains détails ont pu être simplifiés ou supprimés. Les données sont à jour au 15/05/2014.

Produit par
TrakMaps
 Cartographie interactive en ligne
 www.TrakMaps.com